

ACTION URGENTE

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO. DES MILITANTS DES DROITS HUMAINS ONT ÉTÉ CONDAMNÉS LORS D'UN PROCÈS INIQUÉ
Un tribunal de République démocratique du Congo (RDC) a reconnu Grâce Tshiunza, Mino Bopomi, Cedric Kalonji et Carbone Beni coupables d'« insulte au président », de « publication d'écrits subversifs » et de « désobéissance civile » le 24 septembre. Ce même tribunal a acquitté Palmer Kabeya. Amnesty International pense que la décision prononcée par le tribunal à l'encontre de ces quatre militants des droits humains est infondée et érige en infraction des activités légales et pacifique de militants des droits humains.

Le 24 septembre, lors d'une audience non annoncée, le tribunal de paix de Gombe, à Kinshasa, la capitale, a reconnu **Grâce Tshiunza, Mino Bopomi, Cedric Kalonji et Carbone Beni** coupables d'« insulte au président », de « publication d'écrits subversifs » et d'« incitation à la désobéissance civile ». Le tribunal a condamné ces militants des droits humains à 12 mois d'emprisonnement. Ces quatre militants sont membres du mouvement citoyen Filimbi. Ces militants des droits humains et leurs avocats n'ont pas été notifiés de la date de la sentence, et n'étaient donc pas présents lors de l'audience. Les avocats d'un des militants ont dit à Amnesty International qu'ils avaient l'intention de faire appel de la décision du tribunal.

Grâce, Mino, Cedric et Carbone ont été arrêtés le 30 décembre 2017 par l'Agence nationale de renseignements et détenus dans différents centres de détention jusqu'au 8 juin. Ils ont alors été conduits dans les services du procureur général à Kinshasa pour y être interrogés. Le lendemain, ces quatre militants et Palmer Kabeya, également membre de Filimbi, qui était détenu au secret dans les locaux du service de renseignement militaire depuis le 23 décembre 2017, ont été transférés dans la prison de Makala (Kinshasa).

Ces cinq militants ont été arrêtés alors qu'ils appelaient la population à participer à une manifestation pacifique pour réclamer l'application totale de l'Accord du 31 décembre 2016 visant à garantir une élection « inclusive, pacifique et crédible ». Cette manifestation avait été organisée par le Comité laïc de coordination (CLC), un groupe affilié à l'Église catholique. Filimbi est l'un des mouvements citoyens qui a fait le plus activement campagne pour que le président Joseph Kabila quitte le pouvoir, étant donné qu'il avait achevé ses deux mandats consécutifs autorisés par la Constitution en décembre 2016.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE AUX DESTINATAIRES CI-APRÈS, en français, en anglais ou dans votre propre langue :

- engagez les autorités de la RDC à libérer immédiatement et sans condition Grâce Tshiunza, Mino Bopomi, Cédric Kalonji et Carbone Ben ;
- appelez-les à faire en sorte que, en attendant leur libération, ces militants des droits humains ne soient pas victimes de torture ni d'autres formes de mauvais traitements en détention.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 9 NOVEMBRE 2018 À :

Ministre de la Justice

Alexis Thambwe Mwamba

Ministère de la Justice

228 Ave de Lemera

Kinshasa-Gombe

BP 3137

RDC

Courriel : minjustdh@gmail.com

Formule d'appel : Your Excellency, /

Monsieur le Ministre,

Ministre des Droits humains

Marie-Ange Mushobekwa

Ministère des Droits de l'homme

Place Royale

Kinshasa-Gombe

RDC

Courriel :

mushobekwa.likulia@gmail.com

Formule d'appel : Your Excellency, /

Madame la Ministre,

Copies à :

Procureur général

Floribert Kabange Numbi

Procureur Général de la République

Immeuble INSS

Boulevard du 30 Juin

Kinshasa-Gombe

RDC

Courriel : florykan@yahoo.fr

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la RDC dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax numberEmail addressSalutation .

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la deuxième mise à jour de

l'AU 38/18. Pour plus d'informations : www.amnesty.org/fr/documents/afr62/8830/2018/fr/

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO. DES MILITANTS DES DROITS HUMAINS ONT ÉTÉ CONDAMNÉS LORS D'UN PROCÈS INIQUÉ

COMPLÉMENT D'INFORMATION

La République démocratique du Congo doit organiser des élections générales le 23 décembre 2018. Ces élections sont reportées depuis 2016. Selon la Constitution, Joseph Kabila, qui est au pouvoir depuis la mort de son père en 2001, n'est pas autorisé à se présenter pour un nouveau mandat. Il soutient Ramazani Shadary, récemment nommé porte-étendard du parti. Ces retards dans l'organisation des élections sont à l'origine d'une crise politique. Le gouvernement a fait usage d'une force excessive pour réprimer les manifestations et autres mouvements de protestation contre le retard des élections.

En décembre 2017, le Comité laïc de coordination (CLC), groupe affilié à l'Église catholique, a appelé la population à manifester pacifiquement contre ce qu'il considérait comme un échec de l'État à organiser des élections d'ici décembre 2017, conformément à l'Accord du 31 décembre 2016. Signé entre l'opposition, la société civile et le gouvernement sous l'égide de la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO), cet accord prévoit notamment des mesures visant à instaurer la confiance, parmi lesquelles la libération de personnes détenues pour des motifs politiques, le respect de la liberté de la presse et l'autorisation de retour sur le territoire de dirigeants de l'opposition en exil pour qu'ils puissent participer aux prochaines élections. Les manifestations organisées par le CLC le 31 décembre 2017, le 21 janvier 2018 et le 25 février 2018 ont été dispersées par les forces de sécurité, qui ont recouru à la force de manière illégale. Au moins 17 personnes ont été tuées, et des dizaines d'autres ont été blessées.

Le 3 septembre, au moins 23 manifestants pacifiques ont été blessés, et plus de 80 ont été arrêtés. À Kinshasa, Goma, Lubumbashi, Bukavu, Mbuji-Mayi et Tshikapa, des manifestations appelant la Commission nationale électorale à ne pas utiliser le système de vote électronique controversé lors des prochaines élections ont été violemment dispersées par les forces de sécurité. En RDC, beaucoup craignent que l'utilisation d'un système de vote électronique sans éducation civique appropriée ni audit rigoureux ne débouchent sur des fraudes massives.

Depuis 2015, les autorités de la RDC ont détenu de manière illégales et réprimé des détracteurs qui ont tenté de se mobiliser contre les retards dans le processus électoral. En mars 2015, Fred Bauma et Yves Makwambala, deux militants pro-démocratie et prisonniers d'opinion, ont été arrêtés lors d'une conférence de presse organisée pour lancer l'initiative de Filimbi. Les deux hommes ont été détenus au secret avant d'être libérés sous caution en août 2016.

Noms : Grâce Tshiunza (h), Mino Bopomi (h), Cedric Kalonji (h) et Carbone Beni (h)
Hommes

Action complémentaire sur l'AU 38/18, AFR 62/9169/2018, 28 septembre 2018